



## Logé à titre gratuit et séparation

Par **ally1717**, le **13/02/2016** à **17:12**

Bonjour,

je suis en couple depuis 10 ans avec le père de mes enfants, il a fait construire sa maison il y a 3 ans. Je n'ai pas mis un sous dedans car je n'avais aucune économie, mais cependant je lui donnais tous les mois la moitié du crédit mensuel plus les charges entre 500 et 600€ pendant 2 ans. Ça fait depuis aout que je ne donne plus rien car plus de travail et de chômage bref on se sépare mais ça ne se passe pas bien du tout, je me retrouve seule puisque plus de parent et famille. J'aurais voulu savoir si tous les sous que je lui ai donné, si j'étais en droit de les reprendre ?  
Sachant qu'on a jamais rien convenu entre nous par rapport au fait que je vive dans la maison.

Merci

Par **youris**, le **13/02/2016** à **17:36**

bonjour,

comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.  
donc vous devez faire le compte de l'argent que vous avez versé pour la maison et l'entretien du ménage, de son côté votre ex pourra tenir compte que vous avez vécu dans sa maison et de l'argent versé pour sa maison.

si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord sur le plan financier, il vous faudra saisir le juge qui décidera pour vous.

salutations

salutations

Par **ally1717**, le **13/02/2016** à **17:48**

D'accord merci pour votre réponse.